

# Journée d'information et d'échanges sur le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Sénégal

Lundi 20 juin 2016

Pavillon de l'Eau, 77 avenue de Versailles, Paris 16<sup>ème</sup>

## Compte-rendu



## Rappel des objectifs de la Journée

---

- ❖ Informer les acteurs de coopération sur l'actualité et les enjeux du secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Sénégal
- ❖ Renforcer la connaissance des acteurs du secteur sur l'organisation du secteur
- ❖ Favoriser les échanges d'expériences et la mise en réseau des acteurs

## Rappel du programme

---

- 9H30 Performances en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement au Sénégal et enjeux liés à l'Objectif de Développement Durable n°6 (ODD 6), quels enjeux pour le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal à l'horizon 2030 ? *par Amadou Diallo , coordinateur du PEPAM* (→ [page 3](#))
- 10h20 Marketing de l'assainissement : perspectives sur le Sénégal, *par Julien Gabert référent Assainissement GRET* (→ [page 6](#))
- 11H00 – 11H30 Réforme de l'hydraulique rurale et délégations de service public, où en est-on ? *par Lansana Gagny Sakho , Directeur général de l'OFOR* (→ [page 8](#))
- 14H00- Présentation de la campagne des Elus de l'eau- par Aissatou NDIAYE – SYDNEI (-> [page 10](#))
- 14H30 Quel rôle pour les communes renforcées par l'Acte 3 de la décentralisation dans les nouvelles stratégies sectorielles (concertation, suivi et gouvernance locale)? *par M. Oumar Ba (AMS)* (-> [page 11](#))
- 14H45 - 15H15 Retour d'expériences de Cherbourg-en-Cotentin, en partenariat avec la Commune de Coubalan (Casamance) sur le renforcement de la gestion locale de l'eau, *par Mme Florence Le Monnyer, Maire-adjointe de Cherbourg-en-Cotentin, en charge du cycle de l'eau* (-> [page 12](#))
- 16H15 clôture

## Préambule

---

Chaque année, le pS-Eau organise un espace d'échanges et d'informations sur le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal pour renforcer la cohérence des actions de coopération décentralisée et non gouvernementale avec les cadres institutionnels et réglementaires, favoriser la concertation et la complémentarité d'actions, partager des savoir-faire et favoriser la rencontre partenariale.

C'est dans ce cadre que s'est déroulée la rencontre du 20 juin 2016 entre les acteurs français engagés sur le secteur de l'eau au Sénégal (collectivités territoriales, Ong professionnelles, associations de bénévoles, partenaires financiers, bureaux d'études) et les acteurs sénégalais du secteur.

La rencontre a réuni plus de 80 participants ( [Cf liste des participants](#))

Le pS-Eau a rappelé ses missions d'informations et d'accompagnement des acteurs de coopération non gouvernementale et fait part du dispositif d'animation renforcé sur le Sénégal, avec la mise en place d'un point focal (M. Dame Ndiaye) logé au niveau de la cellule de coordination du PEPAM à Dakar dans le cadre d'un partenariat tripartite entre le pS-Eau, le Pepam et Ados ( Association Drôme Ardèche Ourosougui). Son travail sera de développer l'animation de réseau au Sénégal sur le secteur eau et assainissement en assurant une veille sur le secteur, en favorisant les échanges et en favorisant l'orientation et l'appui-conseil des acteurs sur le terrain.

❖ **Contact** : Sylvette Milin [milin@pseau.org](mailto:milin@pseau.org) , Dame Ndiaye [damendiaye@gmail.com](mailto:damendiaye@gmail.com)

## Objectif de développement Durable n°6 (ODD 6), quels enjeux pour le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal à l'horizon 2030 ?

---

*par Amadou Diallo, cellule de coordination -PEPAM*

### Hydraulique rurale : focus sur les financements mobilisés

L'état finance le secteur à hauteur de 28% : le gouvernement a une forte volonté de s'engager dans les secteurs sociaux depuis ces dernières années et a investi assez massivement dans le secteur de l'eau. Vis-à-vis de la cartographie mondiale, le Sénégal a atteint les OMD : beaucoup d'efforts ont été déployés. En termes d'indicateurs: le taux d'accès global à l'eau potable est de 87,2 % au 31 décembre 2015. On relève une amélioration importante du taux de branchements domiciliaires. Malgré de bons chiffres globaux, des inégalités importantes persistent, notamment lorsqu'on différencie l'accès de base et l'accès 'amélioré' à savoir le fait de disposer d'un point d'eau à proximité de son lieu d'utilisation et pour un nombre limité de personnes. Il y a également une disparité au niveau géographique, ainsi les taux des régions de Sédhiou, de Kolda et de Tambacounda (zone de socle) sont bien deçà de la moyenne nationale. On a une concentration de l'accès au niveau du territoire, à l'ouest, dans les zones à forte concentration de population, mais le reste du pays, enclavé, constitué de petites localités est mal couvert. C'est la différence entre l'accès et la couverture. Le taux d'accès par adduction d'eau se situe à 73,8% en 2015. On constate donc un écart relativement important entre l'accès (présence d'un point d'eau) et la desserte (points d'eau en nombre suffisantes et accès proche du domicile).

A partir de 2016, une forte augmentation de l'engagement de l'Etat est prévue pour la construction d'infrastructures d'eau potable. L'investissement doit être cohérent et ciblé et prendre en compte les disparités et inégalités.

### Qualité de l'eau

La qualité de l'eau est un défi pour le Sénégal. [Une étude pour la stratégie nationale de la qualité de l'eau a été réalisée en 2015 - 2016 \(financement Banque Africaine de Développement - BAD\)](#). Elle met en lumière une bande géographique dans la zone centre à teneurs fortes en fluor et en sel, très supérieures aux normes de l'OMS. Des options de transfert d'eau sont envisagées car les processus d'osmose inverse et de nano filtration sont très coûteux à l'investissement et à l'exploitation. 47 milliards de FCFA (≈ 71 millions d'euros) sont nécessaires pour répondre aux seules problématiques

du fluor et du sel dans cette zone, ce qui pose des difficultés. Par ailleurs, on relève dans certaines zones des teneurs en fer importantes qui impactent la durée de vie des ouvrages et qui par manque d'entretien et de maintenance engendrent des pertes d'eau et des baisses de débits (blocages des compteurs, détérioration des ouvrages de captage, etc.). D'autres sources de pollution sont à relever, notamment les rejets industriels, les pollutions agricoles, ainsi que ceux relatifs aux activités d'orpillage et au mauvais assainissement.

### **Hydraulique urbaine**

Le taux d'accès global est de 98% dans le périmètre affermé. Le taux par branchement domiciliaire en zone urbaine est très important au Sénégal. Cela s'explique en partie par le subventionnement des branchements à hauteur de 80%. Cependant on observe une baisse de l'accès cette année du fait de la croissance urbaine alimentée par un fort exode rural, qui accroît la demande. On relève ainsi un problème de saturation des ouvrages qui fonctionnent en permanence. Il est intéressant de constater que lorsque les subventions ne se font plus, les ménages continuent à s'équiper en payant eux-mêmes leur branchement domiciliaire. Les pertes en eau restent importantes (rendement de 80,11% au 31/12/2015). Il est nécessaire de renouveler le réseau, ce qui constitue un travail important, coûteux et difficile dans certaines zones de Dakar. Le prix de l'eau de 1993 à 2015 était resté stable. Un ajustement a été fait en 2015 (186,55 CFA/m<sup>3</sup>).

### **Assainissement rural**

Malgré des progrès pour l'atteinte des OMD et une moyenne supérieure à la moyenne des pays africains, les taux d'accès à l'assainissement restent insuffisants : ces taux d'accès sont même en baisse, du fait de l'augmentation de la population. Les objectifs pour la construction de latrines n'ont pas été atteints (33%). C'est mieux pour les édicules publics (78%) mais leur gestion fait souvent défaut. Le Plan d'Actions de la nouvelle Stratégie Nationale d'Assainissement Rural (PA – SNAR) a été adopté récemment et cherche à responsabiliser davantage les ménages ruraux dans la demande et le financement d'équipements d'assainissement. Les financements de l'état ne suffisent pas, il est nécessaire de mettre les dépenses en commun avec les collectivités territoriales et les ménages. L'Etat envisage de baisser les subventions mais de développer la communication auprès des ménages pour générer la demande, à travers notamment les principes du marketing de l'assainissement (CF [présentation Julien Gabert](#) – GRET).

### **Assainissement urbain**

Beaucoup de ressources financières ont été mobilisées pour l'assainissement urbain, plus que prévues pour la réalisation des OMD mais l'investissement a été plus important dans les actions de dépollution et l'assainissement industriel que dans les infrastructures d'accès, ce qui explique la faible augmentation du taux d'accès. Le taux d'accès en milieu urbain est en effet estimé à 87,5 % en incluant les systèmes partagés, mais si on défalque ces systèmes partagés, on passe à 62,2%. Par ailleurs, peu d'investissements ont été faits dans les capacités de traitement (station d'épuration). Si ces résultats sont relativement faibles, les performances du sous-secteur restent supérieures à la moyenne sous-régionale.

### **Passage des OMD aux ODD**

Il y a un changement important d'approche entre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les Objectifs de Développement Durables (ODD) fixés par la communauté internationale pour 2030. Les OMD visaient la réduction de moitié du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau et à l'assainissement. L'ODD 6, spécifiquement dédié à l'eau et l'assainissement, donne une

nouvelle définition de l'accès avec des indicateurs beaucoup plus ambitieux. Il vise l'universalité de l'accès de manière équitable à une eau de qualité gérée en toute sécurité, c'est-à-dire, une eau libre de contamination fécale et de produits chimiques et disponible sur place 24h/24H. Pour l'assainissement, c'est aussi l'accès universel qui est visé sans système partagé avec d'autres ménages et où les excréta sont stockés et traités sur place, ou transportés et traités dans des stations d'épuration. Cette évolution de la notion de l'accès est telle, qu'un exercice de mise à jour des données relatives à l'accès selon la définition des ODD est nécessaire pour établir de nouvelles valeurs de base. Au Ghana par exemple, l'accès amélioré à l'assainissement, estimé à 17% dans le cadre des OMD, tombe ainsi à 6% dans celui des ODD.

### Enjeux majeurs pour la réalisation des ODD au Sénégal

Consolider les acquis des OMD et du Pepam, et :

#### *Pour l'eau potable*

- Conduire une situation de référence nationale pour établir les nouvelles valeurs de base par rapport aux ODD;
- Améliorer la prise en charge qualité de l'eau ;
- Améliorer l'accès, procéder aux extensions, augmenter les branchements domiciliaires et améliorer les conditions d'exhaure afin de réduire la pénibilité pour les femmes (qui ont la charge de l'exhaure à 80%);
- Veiller à une bonne exploitation et maintenance des réseaux AEP (Cf OFOR et délégation) et réduire les pertes en eau;
- Innover dans les mécanismes de financement du secteur et le renforcement de la gouvernance en impliquant les usagers, les collectivités territoriales et les opérateurs privés.

#### *Pour l'assainissement*

- Conduire une situation de référence nationale relativement aux ODD;
- Mettre l'accent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'assainissement collectif et semi-collectif : qualité du transport, dépotage et traitement ;
- Renforcer l'assainissement autonome et la valorisation des sous-produits (construction – agriculture etc.);
- Améliorer la qualité des ouvrages au niveau familial.

### Echanges avec la salle

1. **M. Danfakha, Association Initiatives Citoyennes et Solidaires et Maire-Adjoint de la Ville des Mureaux (78)** . L'association ICIS a réalisé avec l'Ong Aquassistance, un projet d'adduction d'eau potable à énergie solaire à Bambou dans la région de Kédougou.

- ***Qu'en est-il de la tarification de l'eau pour les plus pauvres et les industriels ?***

Réponse: La tarification en milieu urbain distingue trois tranches de consommation:

- la tranche sociale de 0 à 20 m3 au tarif plus faible.
- la tranche pleine de 21 à 40 m3 : un tarif moyen est appliqué
- la tranche dissuasive au-delà de 40 m3 avec une tarification plus élevée

Ainsi les gros consommateurs dont les industriels font partie, paient tous la tranche dissuasive, ce qui permet également d'influer sur la demande et les économies d'eau en eau.

- ***Comment expliquer que certains nouveaux quartiers aménagés de Dakar n'est pas accès au service de l'eau ?***

Réponse : l'urbanisation de Dakar connaît un développement extraordinaire, sa population connaît un taux d'accroissement de plus de 5% et les investissements immobiliers se font parfois sans tenir compte des plans directeurs d'urbanisme. Des investissements sont prévus par la Sones pour renforcer la distribution de l'eau certains quartiers de Dakar.

- **Qu'est ce qui motive le choix du Sénégal pour la délégation de gestion des services d'eau et d'assainissement à des opérateurs privés?**

Réponse: La gestion des services de l'eau a longtemps été en régie publique en milieu urbain avant 1995 mais les investissements n'arrivaient pas à suivre les besoins, l'administration avait des arriérés de paiement extrêmement importants et l'accès n'était pas assuré. Suite à cela, la nouvelle orientation consiste en l'ouverture de la gestion du service de l'eau au privé en confiant à la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) la gestion du patrimoine, le contrôle, et à l'Etat la régulation à travers les contrats et les appels d'offres pour la gestion du service. Depuis lors, on a constaté une nette amélioration en termes d'accès, de service et de tarif, c'est pour cela que le Sénégal veut poursuivre dans cette voie, toujours dans l'intérêt de l'Etat et des usagers.

2. **Mme Virginie BINEAU, Ong Eau-Vive.** Eau-Vive travaille depuis près de 40 ans au Sénégal sur l'accès à l'eau et l'assainissement.

- **Quelle est l'approche du Sénégal s'agissant des multiples usages de l'eau productive et des possibles conflits d'usages du fait notamment de l'évolution du climat qui accentue les périodes de sécheresse?**

Réponse : Le secteur a deux niveaux de réponse, le 1<sup>er</sup> c'est la tarification qui prend compte de la différence des usages. Le tarif appliqué aux ménages, aux bornes fontaines ou aux branchements domiciliaires n'est pas le même que celui appliqué aux maraîchers ou aux éleveurs, le second c'est le calibrage des investissements en fonction des différentes catégories de besoin en eau.

2. **M. Oumar DEME, Association des ressortissants de Ndouloumadji.**

- **Qu'entend-t-on par zone de socle au Sénégal ?**

Réponse: Au niveau de Kédougou jusqu'au sud de la région de Matam et vers Kolda, le sol est constitué de couches granitiques plus ou moins rocheuses, ce qui rend les débits très faibles - (5 – 10 m<sup>3</sup>/heure) dans cette zone de cuirasse qui s'étend jusqu'au Mali et au Burkina. Dans ces zones, on installe des pompes manuelles du fait de la nature du sol où les nappes ne sont pas abondantes.

- ❖ Télécharger la présentation de M. Amadou Diallo, coordinateur de la cellule de coordination du Pepam [ICI](#)
- ❖ Contact M. Amadou Diallo : [adiallo@pepam.sn](mailto:adiallo@pepam.sn) / [projeau@gmail.com](mailto:projeau@gmail.com)

## Marketing de l'assainissement : retours d'expériences du Gret et perspectives au Sénégal

---

*par Julien Gabert (GRET)*

Le GRET est une ONG de 750 salariés présente dans une trentaine de pays dont le Sénégal depuis au moins 25 ans.

Le marketing de l'assainissement est une approche qui va progressivement se mettre en place au Sénégal conformément aux orientations de la nouvelle stratégie de l'assainissement rural.

**Définition et méthodologie du marketing de l'assainissement :** le marketing de l'assainissement est une démarche commerciale pour influencer les acheteurs et les amener à acquérir des objets, en l'occurrence des toilettes. Il s'agit de générer une envie auprès des ménages, d'impulser un achat dans un contexte concurrentiel. Le marketing diffère de la sensibilisation qui vise à changer un comportement. Une stratégie marketing est une démarche globale qui repose sur une étude du contexte, du positionnement et des caractéristiques du produit, son prix, une stratégie distribution et enfin sur la communication.

**Pourquoi promouvoir le marketing de l'assainissement ?** Cette approche part du constat que sur la dernière décennie, le marché local de l'assainissement a vendu plus de latrines que les programmes d'accès à l'assainissement pourtant lourdement subventionnés. Au Sénégal, sur 2005 – 2013, on est quasi à égalité entre l'acquisition de toilettes par les ménages eux-mêmes sur le marché local et celles construites via les programmes d'aide. Le marketing de l'assainissement veut donc renforcer le marché local et est particulièrement pertinent en combinaison d'une démarche ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté). L'ATPC prône l'auto-construction et permet aux ménages de passer de la défécation à l'air libre à un accès de base. Le marketing de l'assainissement prend le relais et permet aux ménages de grimper sur l'échelle de l'assainissement vers des toilettes améliorées. Une démarche de sensibilisation parallèle peut donc être menée pour diffuser des messages non marchands et amener les populations à changer de comportement.

Le GRET intervient sur le marketing social (*social business*) depuis le début des années 2000 sur différents secteurs et depuis 2009 sur l'assainissement avec la mise en place de *sanimarchés* au Cambodge et à Madagascar, puis en Mauritanie et au Burkina Faso et prochainement au Sénégal. Une cinquantaine de magasins de toilettes gérés par des opérateurs économiques locaux ont été créés permettant à près de 100 000 personnes de s'équiper en toilettes hygiéniques non partagées.

Les **avantages** du marketing sont le soutien aux marchés locaux, l'appropriation des toilettes par les ménages financées directement par les ménages eux-mêmes, ce qui assure d'un bon entretien et d'une bonne utilisation par ceux qui en ont fait l'acquisition et une augmentation de l'accès.

La subvention reste nécessaire dans la plupart des zones, en fonction de la capacité à payer des populations. Par exemple, au Cambodge, la capacité à payer est élevée ce qui permet de recouvrir le coût de construction de la latrine; dans ce cas, la subvention n'est pas nécessaire. Dans le cas de Madagascar, la capacité à payer est faible et les subventions sont nécessaires. Elles sont alors indirectes, « cachées », payées à l'opérateur économique qui pratique des « offres promotionnelles » sur les toilettes encourageant ainsi l'achat par les ménages.

La structuration des *sanimarchés* se fait en réseau : le franchiseur permet d'apporter le savoir-faire et une assistance permanente dans la mise en œuvre.

### **Perspectives au Sénégal**

[Le Plan d'Actions de la nouvelle Stratégie Nationale d'Assainissement Rural \(PA – SNAR\)](#) vise à remettre aux ménages la responsabilité de leur propre assainissement en s'appuyant sur le marché local (*social business*). Elle s'appuie aussi sur le développement du marché local (opérateurs qui construisent et vendent des toilettes) par un accompagnement et d'éventuelles subventions pour trouver le bon équilibre entre le prix réel des toilettes et la capacité des ménages à payer cet équipement. Enfin, cette nouvelle stratégie intègre aussi la notion de mécanisme de financement durable.

- ❖ Télécharger [le film promotionnel pour des toilettes améliorées à Madagascar](#) réalisé dans le cadre du programme MEDDEA du Gret
- ❖ Télécharger [la présentation Power Point](#)
- ❖ Contacts: Thomas Le Jeune [lejeune@gret.org](mailto:lejeune@gret.org) et Matthieu Le Corre [lecorre@gret.org](mailto:lecorre@gret.org)
- ❖ Télécharger le [Cahier de capitalisation du GRET sur le Marketing de l'assainissement « le social business au plus des près des besoins locaux »](#)

## Réforme de l'hydraulique rurale et délégations de service public, où en est-on ? Les défis à court terme

---

***par Lansana Gagny Sakho, directeur général de l'Office des Forages Ruraux - OFOR***

L'Ofor fonde sa stratégie sur le constat principal suivant:

- les populations les plus pauvres qui vivent dans le monde rural paient souvent plus cher pour une eau de qualité moindre.
- le système de gouvernance est défaillant : 73% des ASUFORS ne sont pas en règle sur le renouvellement des instances et 78% d'entre elles n'ont pas de gérant, alors que leur rôle n'est pas de gérer par elle-même, mais de déléguer la gestion. Les collectivités territoriales ne sont pas impliquées, ce qui pose un problème de transparence.

Le Sénégal dispose d'atouts comme l'expertise du personnel technique, le maillage des Brigades des puits et forages, et la présence d'ASUFOR qui ont permis une gestion transitoire des systèmes d'alimentation en eau. En outre, les faiblesses restent nombreuses : la qualité de l'eau n'est pas mesurée, les compétences techniques et de gestion des Asufors sont limitées et enfin le système de tarification n'est pas adapté.

Pour remédier à cette situation et résorber les écarts d'accès, de qualité et de coût du service, l'Etat a mis en place l'OFOR qui est opérationnel depuis octobre 2014.

L'OFOR est un EPIC (Etablissement Public à Industriel et Commercial). Sa mission est la gestion du patrimoine, l'appui-conseil et la mise en place des délégations de service public sur une multiplicité de périmètres. L'OFOR a un rôle d'assistance aux collectivités locales dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'hydraulique rurale ainsi que de suivi et de contrôle de l'exploitation des infrastructures. L'eau n'est pas encore une compétence transférée aux collectivités mais les collectivités sont, à travers l'AMS, membre du CA de l'OFOR. Un protocole a été signé avec l'AMS, pour une plus grande implication des collectivités dans la gestion transitoire des systèmes d'approvisionnement en eau et l'allocation d'une taxe sur la vente de l'eau. Une plate-forme entre l'OFOR et les Ong a également été lancée en mai 2015 permettant d'avoir une meilleure vision des actions des ONGs. L'OFOR promeut une démarche inclusive qui s'inscrit dans les ODD. L'indicateur lié à la cible 6.1, à savoir un service d'eau 'géré en toute sécurité', encourage le recours à des



exploitants professionnels de l'eau en excluant le recours aux associations, qui ne possèderaient pas les compétences techniques suffisantes pour atteindre l'objectif de qualité et de sécurité du service.

### **Calendrier des délégations de service public**

La première délégation concerne le système d'alimentation en eau potable de l'axe Notto-Diosmone- Palmerin/Gorom Lampasar, le contrat a été signé le 1/07/2015. Le prix est passé de 350 CFA en juin 2015 à 275 CFA mai 2016 grâce notamment à la mutualisation des moyens.

Le nouvel agenda des délégations de service public va se mettre en place en 2016 pour 6 périmètres sénégalais.

### **Questions de la salle :**

**1. M. Bocar Koundour, Président de la Fédération des Associations de Ressortissants de Matam (FADERMA).** La FADERMA rassemble plus de 30 associations de ressortissants de la région de Matam.

- *Les associations de ressortissants qui ont beaucoup investi dans le secteur expriment leurs inquiétudes sur la réforme. Quel sera le rôle des associations de ressortissants dans le nouveau paysage de l'hydraulique rural et celui des Asufors qui jusque là ont assuré la gestion locale de l'eau. Enfin, comment seront contrôlés et réinvestis les bénéfices de la vente de l'eau par les opérateurs privés ?*

Réponse : L'eau paie l'eau, c'est la Loi, les montants dégagés seront réinvestis dans les extensions de réseau. La régulation se fait sur la base du contrat entre l'OFOR et le délégataire. Le Code de l'eau, prévoit que les investissements réalisés sur le territoire national tombent dans le patrimoine de l'Etat. L'implication des migrants révèle une faiblesse du secteur que l'Etat cherche à résorber par la réforme actuelle en impliquant le secteur privé. L'objectif de l'Etat est d'améliorer l'accès et la qualité du service de l'eau dans le monde rural. Une rencontre pourrait être organisée avec la diaspora pour partager et échanger comme c'est le cas avec les collectivités territoriales sur les tenants et les aboutissants de la réforme en cours.

**2. Mme Virginie Bineau, Directrice-adjointe Eau Vive**

- *Qu'est-il prévu pour la veille citoyenne sur l'eau ? Comment s'assurer que l'information remontera, que l'Etat ait un retour des usagers sur la qualité du service fourni?*

Les Asufor vont désormais jouer ce rôle de contrôle citoyen en tant qu'association de consommateurs pour veiller à la qualité de l'eau et du service. Par ailleurs, le Gouvernement a lancé une réflexion sur la mise en place d'un observatoire de l'eau.

**3. M. Christophe Léger, Vergnet Hydro.** Vergnet comprend des filiales qui exploitent des réseaux en Afrique Subsaharienne.

- *Quelles sont les consommations spécifiques par habitant sur lesquelles on se base dans les appels d'offres des DSP ? Si les consommations spécifiques sont inférieures à celles indiquées dans l'appel d'offres, quelles garanties existent pour l'exploitant ?*

Aujourd'hui toutes les consommations sont sous-estimées. Dans la première DSP, la consommation spécifique prévue était de 50% inférieure à la réalité. IL n'y a donc pas de risque en ce sens.

#### 4. M. Dominique Geoffray, Délégué Général Aquassistance

- ***Quel est le rôle / positionnement des ONG et des associations dans ce nouveau paysage de l'hydraulique rurale ?***

Les ONG ont toujours un rôle à jouer mais cela doit être encadré et s'inscrire dans le cadre de la réforme. La plate-forme ONG-OFOR permet pour cela une meilleure cohérence et coordination des actions. Dans le cadre de la coopération décentralisée, c'est la collectivité sénégalaise qui porte l'action avec l'appui de son maître d'ouvrage, l'OFOR.

Au vu des efforts à fournir pour l'atteinte des ODD, l'Etat du Sénégal a besoin des ONGs et de l'ensemble des partenaires au développement mais il est important d'aller dans le même sens pour atteindre un objectif qui est commun à tous.

#### 5. Mme Chantal Eyboulet, direction de la communication et des relations internationales SIAAP

- ***Qu'en est-il pour l'assainissement s'agissant des délégations de service public (DSP), l'OFOR a ou aura-t-il son équivalent pour l'assainissement ?***

Réponse par M. Amadou Diallo (Pepam). Pour l'assainissement, il faut bien distinguer l'urbain du rural. Le périmètre urbain est confié à l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS), au sein du périmètre affermé géré par la SONES (Société Nationale des Eaux du Sénégal) où l'ONAS s'occupe de la maîtrise d'ouvrage relative aux investissements mais également de la gestion du service d'assainissement. L'ONAS est un établissement public à caractère commercial pour l'assainissement tout comme l'OFOR l'est pour l'hydraulique rurale. Néanmoins, il n'y a pas encore de délégation de service public de l'assainissement en milieu urbain bien qu'il y ait des opérations de sous-traitance pour des travaux de curage des réseaux de drainage des eaux pluviales par exemple ou pour la gestion des stations de boue de vidanges qui se développent en milieu urbain au Sénégal pour lesquelles des contrats de gérance ont été signés. Ces opérations donnent des résultats satisfaisants. La réforme de seconde génération qui démarrera en 2019, se prépare et nous allons étudier si nous pouvons mettre en place des délégations de service public en milieu urbain pour l'assainissement. En milieu rural, tout est en régie actuellement, c'est une direction nationale qui gère l'assainissement en milieu rural. Avec la nouvelle stratégie, il y a la volonté d'impliquer le privé mais dans le schéma précis présenté par le Gret à savoir le marketing de l'assainissement.

## La campagne des Elus de l'eau – pS-Eau

---

par Aissatou NDIAYE – SYDNEI, pS-Eau

Retrouver tous les éléments présentés sur la [campagne des Elus de l'eau](#) sur le [Site Internet du pS-Eau](#) et la [liste des élus signataires](#)

# Quel rôle pour les communes renforcées par l'Acte 3 de la décentralisation dans les nouvelles stratégies sectorielles ?

---

par M. Oumar BA, secrétaire de l'Association des Maires du Sénégal (AMS)

## Rappel sur le processus de décentralisation

- L'Acte I de la décentralisation sénégalaise (1972) a consacré la naissance des communautés rurales
- L'Acte II (1996) a érigé la région en tant que collectivité locale ;
- [L'Acte III \(2013\)](#) est une réforme plus profonde dont l'objectif est de réduire les disparités entre les villes et les campagnes sénégalaises.

Il y a désormais trois niveaux de collectivité au Sénégal :

- la commune : Echelon de proximité ; toutes les communautés rurales sont devenues des communes de plein exercice;
- le département : espace de solidarité de mutualisation des services;
- le pôle territoire : regroupe des régions, sur la base de cohérence géo-physique, et géo-écologique, porte des projets économiques structurants.

Les collectivités du monde rural ont été renforcées. On parle de communalisation universelle pour ne plus distinguer le rural de l'urbain. Les conseils ruraux ne pouvaient pas recruter, pas emprunter, pas prendre de parts au sein de sociétés. Les compétences ont donc été élargies, les présidents de conseils ruraux sont devenus des maires, ce qui attire des cadres, mieux formés pour gérer le développement socio-économique des territoires. A ce jour, 43% des maires ont un niveau universitaire et 67% le niveau du baccalauréat. Cela va impacter le développement.

L'eau et l'assainissement ne sont pas des compétences transférées aux communes. Néanmoins, le Maire, selon l'article 107, est le représentant de l'exécutif au niveau de la Commune, c'est le représentant de l'administration. Les attentes des populations sont fortes par rapport à la Commune, et le Code général des collectivités locales, précise bien que la Commune a une compétence générale pour le développement socio-économique de proximité de son territoire pour satisfaire les besoins de base des populations.

La réforme de l'hydraulique rurale va impacter le fonctionnement de la gestion locale de l'eau au niveau des collectivités. En effet, les communautés rurales n'avaient de plan directeur d'assainissement (PDA) ; cela devient une compétence dans le cadre des communes. La coopération décentralisée pourrait soutenir l'élaboration de ces plans et la formation pour que les nouvelles communes puissent planifier et s'approprier cette dimension de l'assainissement.

Le diagnostic fait par l'OFOR s'appuie sur une réalité : les asufors ont des problèmes de gestion. Elles concentrent des sommes d'argent importantes sans pour autant entretenir les ouvrages ni réinvestir pour améliorer le service de l'eau. On relève aussi le problème de la cherté de l'eau et de la qualité de l'eau.

Les appréhensions des maires étaient très fortes. Ils percevaient la réforme actuelle comme une dépossession des associations locales de gestion de l'eau au profit de l'enrichissement d'opérateurs

privés extérieurs, mais l'AMS a évolué et des ententes ont été trouvées pour aller dans le même sens : améliorer la gestion des forages et la qualité de l'eau. Néanmoins, il reste des points importants qu'il est nécessaire de faire évoluer :

1. les ouvrages hydrauliques ne sont pas simplement le fait de l'Etat, les collectivités ont, comme les associations beaucoup investi. Le patrimoine ne peut donc être entièrement rétrocédé et géré par l'OFOR uniquement. Il doit y avoir une implication plus forte des collectivités, en tant que représentant des populations et pour ce faire il faut aménager la Loi.
2. la fiscalité : quelle est la part pour la collectivité? En milieu urbain, la SDE paie des taxes à la Commune. Qu'en sera-t-il en milieu rural ?

La position de l'Association des Maires du Sénégal peut donc se résumer ainsi : d'accord pour l'intervention d'opérateurs privés professionnels pour plus d'efficacité dans l'amélioration de l'accès à l'eau des populations, mais avec un encadrement renforcé nécessaire. Cela passe par une plus forte implication des collectivités locales dans le choix des opérateurs et dans le suivi de son contrat performances. Des garanties en termes de gouvernance sont nécessaires pour que les collectivités puissent défendre les populations.

## Retour d'expérience de Cherbourg-en-Cotentin, en partenariat avec la Commune de Coubalan (Casamance) sur le renforcement de la gestion locale de l'eau

---

*par Mme Florence Le Monnyer, Maire-adjointe de Cherbourg-en-Cotentin, en charge du cycle de l'eau et Daouda Sanon, Chef de projet Ohg ACRA ( Italie)*

Cherbourg-en-Cotentin, commune nouvelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, dispose d'un service de l'eau relativement important avec une centaine d'agents, en capacité de concevoir et de dimensionner des réseaux d'approvisionnement en eau potable.

Cherbourg intervient en coopération sur les communes de Coubalan, TENGHORY, Niamone et Ronkh (région de Ziguinchor, département de BIGNONA). L'Ong italienne ACRA met en œuvre les projets sur terrain, en lien avec les élus et les Asufors. Des réseaux importants ont été réalisés : 10 000 habitants desservis, 100 Km de réseau, 820 branchements dans les concessions pour un montant total de 1, 6 millions d'euros. Au-delà des infrastructures, le programme a mis l'accent sur la gouvernance du service de l'eau avec le projet Sencuc en impliquant les élus locaux.

Différentes actions ont été mises en œuvre :

1. La création d'une commission eau et assainissement avec plusieurs élus locaux impliqués favorisant l'intelligence collective et une garantie de transparence.
2. Un programme de formation des élus (code marché public, loi, codes collectivités territoriales, gestion technique, financière. ) afin de pouvoir suivre et évaluer la performance du service sur des indicateurs pertinents et maîtrisés.

3. Un travail sur l'appropriation et l'actualisation des PLHA (documents de planification des investissements sur les secteurs eau et assainissement) qui recense les besoins et permet une construction dynamique des priorités.
4. La signature d'un pacte d'intégrité : gestion et suivi du service public de l'eau potable pour une meilleure transparence de tous les acteurs impliqués, signé sous l'autorité du sous-préfet.
5. L'élaboration d'un *Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau* avec une implication des élus dès la conception du plan pour une construction collective du plan afin d'ancrer la problématique de la qualité de l'eau. Ce plan permet une gestion durable de l'eau et nécessite le contrôle de la qualité de l'eau. Pour ce faire, Cherbourg a appuyé la mise en place d'un laboratoire d'analyse d'eau avec l'Université de Ziguinchor au sein du département de chimie. Des échanges entre la Ville et l'Université ont eu lieu ainsi qu'un compagnonnage. Le laboratoire fonctionne très bien, réalise beaucoup d'analyses et fonctionne en autogestion, car il bénéficie de contrats avec d'autres structures que l'Asufor de Coubalan.
6. La participation à des réunions/ forum à l'échelle régionale et nationale pour partager et s'enrichir de l'expérience des autres, à l'image des ateliers de pS-Eau qui sont toujours très utiles.
7. Accueil de délégations et visite de terrain (élus et techniciens) à Cherbourg.

La bonne interaction entre tous les acteurs est un gage du bon fonctionnement du service de l'eau. L'exploitant qu'il soit privé ou public doit être contrôlé, et ce contrôle doit être fait par les usagers et les élus. Au Sénégal, les Asufors ont gagné en compétences, connaissent les besoins et les réalités locales du service de l'eau, il est important de les associer dans le processus de contrôle des exploitants.

Dans ce projet plusieurs forages sont interconnectés, quatre communes sont reliées à un même réseau; ainsi, en cas de panne, une commune peut alimenter sa voisine. Un prix unique de l'eau, à 265 FCFA a été fixé par un système de péréquation entre les différents forages. Ce prix comprend la certification de la qualité de l'eau. IL faut noter que l'action pilote sur le plan de gestion de sécurité sanitaire a été possible grâce à l'implication du PEPAM et elle a permis de nourrir la stratégie nationale. Les collectivités ont contribué au financement, au suivi et à la réception des travaux.

### **Echanges avec la salle :**

#### **1. M. Lansana Gagny Sakho, directeur général de l'OFOR**

M. Sakho, remercie la ville de Cherbourg-en-Cotentin et souligne l'excellent travail réalisé en bonne collaboration avec ACRA et l'Etat. S'agissant de la taxe communale, M. Sakho alerte sur le fait que celle-ci se répercutera sur le tarif aux usagers et que le transfert de la compétence ne doit pas être un moyen de financer le fonctionnement des collectivités

Réponse de M. Oumar BA (AMS): Il y a une deuxième phase de l'Acte 3 qui est en préparation autour des modalités de financement de la décentralisation. Des négociations sont en cours pour identifier les niches de financement des collectivités, un memorandum a été réalisé à cet effet par l'AMS.

## **2. Mme, Agnès DIONE Association Fandène Espoir, basée à Poitiers.**

Mme Dione insiste sur la nécessaire implication des communes pour l'amélioration du service et de la qualité de l'eau pour satisfaire les besoins de leurs populations.

Réponse de M. Oumar BA (AMS): Il y a beaucoup d'exemples qui montrent l'implication des communes sénégalaises à l'instar de Coubalan avec Cherbourg, d'autres partenariats avec l'Association des Maires de France, présente à cette réunion, sont en cours pour l'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement.

## **6. M. Dominique Geoffray, Délégué Général Aquassistance**

S'agissant des taxes sur l'eau envisagée pour les collectivités s'agit t-il de TVA, de redevances ou d'une surtaxe pour participer au renouvellement des ouvrages par exemple ?

Réponse de M. Ba :

Les modalités ne sont pas fixées, mais le principe doit s'appliquer à tous types de services. En milieu urbain, une taxe est payée par la SDE aux communes.

## **7. M. Amadou Diallo, coordonateur de l'Unité de coordination du PEPAM**

L'action initiée par la ville de Cherbourg mérite d'être capitalisée par le pS-Eau notamment. L'implication de l'Etat dans la phase de test du premier plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau au Sénégal a permis d'alimenter la stratégie nationale sur la qualité de l'eau.

S'agissant de la redevance aux communes, l'AMS fait référence au milieu urbain où en effet la SDE prélève 2,5% sur l'ensemble des volumes facturés au niveau de son périmètre et les reverse aux communes. Une fois ces redevances disponibles, il est nécessaire que les sommes collectées puissent être réinvesties dans le domaine de l'eau. En outre, il arrive fréquemment que les factures d'eau des écoles ou des centres de santé qui consomment des volumes importants ne soient pas payées. De façon prioritaire, ces sommes collectées pourraient permettre de payer les factures de ces établissements publics communaux.

Il est également important de souligner que la Loi SPEPA de 2008, dit que l'Etat peut transférer l'autorité délégante aux collectivités, c'est donc une invite à l'AMS sous certaines conditions à fixer par décret. Le chantier est donc de réfléchir et de construire le cadre règlementaire qui va organiser l'implication des communes. C'est dans ce cadre-là que la question de transfert du patrimoine doit être abordée pour trouver des solutions.

## **8. M. Frédéric Nault , chargé de programme eau et assainissement, GRET**

Que recouvre le prix de 265 FCFA pratiqué à Coubalan (jumelé avec Cherbourg) qui paraît peu élevé dans une zone où les consommations spécifiques sont réputées faibles ? Par ailleurs, il semble qu'il soit nécessaire de s'interroger davantage sur la politique tarifaire que sur la nature privée ou publique de l'exploitant. Qui va payer quoi ?

Réponse de M. Daouda Sanon (ACRA) : En Casamance, la capacité à payer est faible et la concurrence avec les sources d'eau alternatives gratuite est élevée. Pour y remédier, la stratégie du programme a été de développer un niveau de service élevé : branchements dans les concessions et certification

sur la qualité de l'eau, qui a permis de motiver davantage les usagers pour l'utilisation du réseau et le paiement de l'eau. A cela s'ajoutent des séances de sensibilisation auprès de la population.

Le tarif de 265 Fcfa recouvre :

- La rémunération du personnel d'exploitation, payé au volume d'eau vendu;
- Les frais de maintenance préventive et curative;
- L'amortissement de la pompe et du groupe électrogène ( pas tout le système);
- L'analyse physico – chimique et bactériologique de l'eau.

Par ailleurs, un système de péréquation entre les villages connectés a été appliqué car certains systèmes coûtaient plus cher.

Monsieur Sanon, souligne par ailleurs, le coût important de l'énergie qui constitue plus de 50% du tarif de l'eau.

Enfin, il y a par endroit des résistances à payer et à consommer l'eau payante du fait d'un taux de pauvreté élevé. L'état doit travailler sur l'attractivité de certaines zones car les opérateurs privés n'investiront pas s'il n'y a pas de compensation.

#### Intervention de M. Amadou Diallo (PEPAM) :

Le modèle économique de l'OFOR n'est pas le même que celui d'une société nationale comme la SONES qui pour sa part gère le patrimoine, rembourse le service de la dette et fait face à l'intégralité des amortissements. L'OFOR est un EPIC, et dans le contrat de performances qui le lie à l'Etat, l'intégralité des investissements n'a pas à être amortie par l'établissement public. Seule une partie peut être prise en charge dans la tarification.

#### **9. M. Jean-Louis Battarel, bénévole, Ong Aquassitance**

Si un prix unique de l'eau est envisagé autour des 200 fcfa, cela va-t-il couvrir le coût d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements ? Quel est l'exploitant qui va accepter de prendre le risque à un prix si bas ?

Réponse de M. Amadou Diallo (PEPAM): les opérateurs privés répondent à des appels d'offres internationaux, ceux qui postulent, proposent des prix exploitants dans lesquels tous les paramètres sont intégrés. Sur la première DSP, l'exploitant sélectionné a proposé un tarif de 250 fcfa.

#### **10. M. Dioncounda Danfakha , président de l'association Be Khe Ballan (village de Diabougou , arrondissement de Kéniéba)**

Le village où intervient notre association (construction d'une école et d'un dispensaire) et ses environs connaissent de graves problèmes de qualité de l'eau du fait de l'exploitation non contrôlée de l'or qui nuit gravement à la qualité de l'eau. La Falémé, affluent du Fleuve Sénégal, est polluée. Des investissements sont-ils prévus dans cette région pour y faire face ?

Réponse de M. Lansana Sakho ( OFOR) : C'est une réalité, les zones aurifères connaissent de graves problèmes de qualité de l'eau, on y trouve du mercure et du cyanure. Ce défi ne peut être relevé par les Asufor. Dans les DSP en cours, il y a des contrats de performances avec les opérateurs privés pour la qualité de l'eau : qualité bactériologique et physico-chimique.

#### **11. M. Thierry Lefébure, membre de l'association ARBRE ( Brindiago , Casamance)**

Les petites associations éprouvent des difficultés importantes pour s'investir dans des projets d'amélioration de l'accès à l'eau dans des villages reculés du fait de la complexité des systèmes d'approvisionnement en eau, des coûts importants des projets et de la gestion à mettre en place ensuite, sans compter la difficulté pour les habitants de payer l'eau.

Réponse de M. Lansana Sakho ( OFOR ) : Il y a des résistances au paiement du service de l'eau mais les choses progressent. Notons que la facture moyenne en milieu rural est de 10 euros/mois/usager contre 25 euros/mois/personne pour les coûts téléphoniques. Dans certaines zones, l'eau a été coupée pour faire face aux résistances qui se sont désormais résorbées.

#### **12. M. Moda Mbaye, directeur de l'association Yelen basée en Haute-Savoie.**

Quel système est prévu pour partager avec les usagers les résultats des performances des opérateurs privés avec les usagers ? Est-il possible de partager un modèle de compte d'exploitation ?

Réponse Daouda (ACRA) = les Asufors n'ont pas toujours les compétences nécessaires pour réaliser les comptes d'exploitation d'où l'expérimentation du STEFI (Suivi technique et financier) des services d'eau et d'assainissement par un indépendant, initié dans le cadre du programme avec Cherbourg. Cela permet d'avoir un interlocuteur plus compétent que l'Asufor qui est mandaté pour évaluer les performances du service. Le référent STEFI fait un rapport d'exploitation qu'il transmettait à la Commune et aux usagers pour le partage des informations. Si la population n'est pas informée et ne comprend pas la composition du prix de l'eau, vous vous exposez à des résistances certaines.

- **Plus d'informations sur le STEFI :** <http://www.pseau.org/fr/recherche-developpement/production/suivi-des-services>

#### **13. M. Danfakha , Adjoint au Maire de la ville des Mureaux (78)**

En France, il existe les CCSPL, les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux qui permettent un contrôle citoyen sur les délégations de services public. Il serait pertinent de s'inspirer de ce modèle au Sénégal, en associant les collectivités, les usagers, les migrants etc..

Par ailleurs, l'assainissement ne doit pas être négligé, notamment dans les écoles qui relèvent de la compétence communale. L'AMS pourrait se faire le porte-voix d'une action d'envergure pour que chaque école du Sénégal soit équipée de latrines et d'un dispositif de lavage des mains.

#### **14. M. Momar Mbaye, association des ressortissants de Ndande**

Il est important et urgent que les élus locaux investissent le champ des énergies renouvelables, notamment le solaire pour s'inscrire dans une démarche de développement durable à long terme.

Réponse de M. Ba de l'AMS : L'évolution vers solutions durables et moins coûteuses tel que le solaire pour l'exhaure et d'autres usages est nécessaire à envisager dès à présent, l'AMS en est convaincue.

## Clôture

---

Par M. Pierre-Frédéric Ténrière-Buchot, président du pS-Eau